

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 82 (1955)
Heft: 9

Artikel: A propos du nom de famille Lavanchy
Autor: Bossard, Maurice
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-229550>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Po lé fenné, lé hommou, lé dzouvené dzein, meîmamein lé z'einfan, cet on tableau que ne cadré pas, né aô poaing dé vuva biautâ né mora. Lé bin regret qu'eiré prévu aô début, celi dé l'y boûta tablioû qu'on n'en saî pas restâ à cein lou buste de noûtro regrettâ prof. S. Grandjean qu'à laisché on se galé souvini dan l'art musica, celi tzamp d'activitâ que sé dévelopé d'ou 'na se balla façon dein noûtro gran velâdzo industriel, que per s'oun Eglise sé casino reçâi l'activitâ dé 2/3 dé sociétâ de la coûmouna, serrai bintoû lou momeint que lé aûtro velâdzo ayïon l'aô bâtimeint respétif surto d'aô chlian spirituel é musica !...

Avri 55.

P. D'amond.

A propos du nom de famille Lavanchy

par Maurice Bossard

Les Lavanchy, tout comme les Fonjallaz, sont venus chez nous de Savoie au XVI^e siècle. C'est en 1535 que, selon le Livre d'or des familles vaudoises, une famille Lavanchy, venant de Saint Jean d'Aulph, obtint la bourgeoisie de Montpreveyres ; cette même année, une autre famille du même nom, originaire du diocèse de Genève (peut-être aussi de Saint Jean d'Aulph), devint bourgeoisie de Lutry.

L'étymologie très probable de ce nom est *lavantschi* « couloir d'avalanche ». On trouve déjà au sens d'avalanche *lavanchia* en Savoie et *lavanche* en Dauphiné. Tous ces mots (de même qu'avalanche, dont la forme est due à l'influence de l'adverbe *aval*) viennent du latin *labina*, dont le sens primitif est celui d'éboulement. Saint Jean d'Aulph étant situé dans une vallée de montagne, cette étymologie paraît plus que justifiée.

Les héraldistes qui créèrent les armes de la famille Lavanchy de Lutry

utilisèrent une étymologie qui me paraît beaucoup moins vraisemblable. Cela ne doit guère nous surprendre car les armoiries sont souvent inspirées par une étymologie populaire, ainsi la localité de Chiètres, dans le canton de Fribourg, porte sur ses armoiries des cierges, alors que ce nom vient en réalité du latin *carcer* « prison ». Pour revenir à notre propos, c'est de *avantsi* « souche d'osier », devenant par agglutination de l'article *lavantsi*, que les faiseurs d'armoiries font venir le nom de famille qui nous intéresse. Voilà qui explique le blasonnement des Lavanchy de Lutry, tel qu'on le trouve dans le fichier héréditaire des Archives cantonales : de gueules à la souche d'osier argent, mouvant de la pointe au chef cousu d'azur, chargé de trois roses d'argent.

Communiqués officiels de l'Association vaudoise des Amis du patois

Prix Kissling

Nous avons publié dans le numéro du 15 avril les renseignements concernant le « Prix Kissling » qui, bien que les Fêtes du Rhône n'aient pas lieu, subsiste et dont la médaille sera délivrée, à l'occasion de la Journée officielle de la Fête des Vignerons, sous le haut patronage de l'Académie Rhodanienne des Lettres.

Rappelons que les travaux doivent être adressés au président Ad. Decollogny, chemin du Parc-de-Valency 11, pour le 31 mai, au plus tard.

Chansonnier

Toujours en vente au prix de 1 fr. 50 à verser au président.

Ad. Decollogny.